

## Nouvelle organisation des visites au Centre Hospitalier d'Auch



Nouvelle organisation des visites au Centre Hospitalier d'Auch

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, le Centre Hospitalier d'Auch se voit dans l'obligation d'interdire de nouveaux les visites au sein de l'établissement.

Effectivement, les visites sont interdites dans l'établissement sauf accord spécifique du médecin (visites possibles à l'extérieur du bâtiment).

Concernant la maternité, le conjoint ou l'accompagnant est accueilli pour visites et accouchement.

Pour les consultations, aucun accompagnant n'est accepté, sauf si cela est indispensable pour la personne.

Dans le cadre des recommandations nationales, nous rappelons que toute personne qui doit se rendre au Centre Hospitalier d'Auch en Gascogne a l'obligation de porter un masque, de respecter les distanciations physiques et de réaliser une friction des mains. Il faut contacter le service en cas de signes évocateurs de COVID ou de contact récent avec une personne malade, pour bénéficier d'un accueil spécifique.